



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 8 septembre 2015 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy et Rico Laguë, sous la présidence du maire suppléant, M. Roger Noiseux, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Les vingt-six personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Soldes résiduaire (Sujets 13 à 22).
- Total des dépenses (Sujets 13 à 22).

2015-306

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

33. Farnham Ale & Lager - 2^e anniversaire.

Procès-verbaux

2015-307

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 août 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 3 août 2015 a été remise à chacun des membres du conseil au moins la veille de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 3 août 2015.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2015-308

Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Tarification) - Avis de motion

Monsieur le conseiller Jean Lalande donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Tarification) afin d'offrir la gratuité de certains certificats d'autorisation.*

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil municipal aux fins de la présente séance.



2015-309 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Tarification)***

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Tarification)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2015-310 **Municipalité d'Ange-Gardien - Entente d'utilisation de l'aréna Madeleine-Auclair**

Document : Projet d'entente préparé par la greffière, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve le projet d'entente à intervenir avec la Municipalité d'Ange-Gardien pour les activités de hockey mineur et de patinage artistique tenues à l'aréna Madeleine-Auclair.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2015-311 **Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Écocentre**

Document : Courriel de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi daté du 18 août 2015.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve le nouveau projet d'entente à intervenir avec la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi pour le réseau d'écocentres.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2015-312 **Recyc-Québec - Partage des données du portail de gestion des matières résiduelles avec la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi**

Document : Courriel de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi daté du 20 août 2015.



CONSIDÉRANT que Recyc-Québec refuse de communiquer à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi les données du portail de gestion des matières résiduelles en raison de leur caractère confidentiel;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande à Recyc-Québec d'autoriser l'accès aux données du portail de gestion des matières résiduelles relatives à la Ville de Farnham à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et ce, notamment, dans le but de mener à bien l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles.

QUE cette demande soit considérée comme un consentement de la part de la Ville de Farnham de transférer ces données à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

2015-313 Dénomination de l'immeuble sis au 421, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 29 juillet 2015.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme que l'immeuble sis au 421, rue de l'Hôtel-de-Ville sera désigné « Centre Anicet-Tessier ».

Finances municipales

2015-314 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 3 septembre 2015

Documents : Listes de chèques datées du 3 septembre 2015 et état des revenus et dépenses au 3 septembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 550 896,50 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 691 592,12 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 3 septembre 2015 soit approuvé.

2015-315 Radiation d'un compte à recevoir

Document : Dossier de la trésorière daté du 14 août 2015.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de radier le compte à recevoir suivant :

Facture	Débiteur	Objet	Montant
3FD000267	Resto Bar le Double V	Commandite	4 600 \$



QU'une nouvelle facture au montant de 2 000 \$ soit émise au Resto Bar le Double V.

QUE cette radiation soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-940.

2015-316 Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 11

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 24 août 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 11 des travaux de vidange des fosses septiques à la compagnie Groupe Deslandes Fortin au montant de 16 999,28 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

2015-317 Travaux de pavage 2015 - Paiement 2 et réception provisoire

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 31 août 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 2 des travaux de pavage 2015 à la compagnie Pavages Maska inc. au montant de 221 300,44 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 5 % représentant la somme de 10 130,37 \$, excluant les taxes a été appliquée à ce paiement.

QUE la Ville de Farnham procède à la réception provisoire des travaux en date de ce jour et qu'une somme de 9 276,88 \$ représentant la moitié de la retenue de 10 % soit remise à la compagnie Pavages Maska.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2015-318 *Règlement 199 octroyant des subventions dans le cadre du Programme Renovation-Québec, phase II et pourvoyant à un emprunt supplémentaire de 110 000 \$ à cette fin - Réalisation complète de l'objet à coût moindre*

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a entièrement réalisé l'objet du règlement 199 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 60 450 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 49 550 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 199 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier



ET RÉSOLU unanimement que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 199 soit réduit de 110 000 \$ à 60 450 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-319

Règlement 233 octroyant des subventions dans le cadre du Programme Rénovation-Québec, phase III et pourvoyant à un emprunt supplémentaire de 90 000 \$ à cette fin - Réalisation complète de l'objet à coût moindre

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a entièrement réalisé l'objet du règlement 233 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 71 790 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 18 210 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 233 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 233 soit réduit de 90 000 \$ à 71 790 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-320

Règlement 274 octroyant des subventions dans le cadre du Programme Rénovation-Québec, phase IV et pourvoyant à un emprunt supplémentaire de 200 000 \$ à cette fin - Réalisation complète de l'objet à coût moindre

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a entièrement réalisé l'objet du règlement 274 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 188 824 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 11 176 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 274 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 274 soit réduit de 200 000 \$ à 188 824 \$.



QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-321

Règlement 304 octroyant des subventions dans le cadre du Programme Rénovation-Québec de subventions à la rénovation des secteurs centraux, phase V et pourvoyant à un emprunt de 200 000 \$ à cette fin - Réalisation complète de l'objet à coût moindre

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a entièrement réalisé l'objet du règlement 304 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 194 309 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 5 691 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 304 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 304 soit réduit de 200 000 \$ à 194 309 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-322

Règlement 326 décrétant des travaux d'agrandissement et de mise aux normes de l'usine de filtration et pourvoyant à un emprunt de 1 375 100 \$ pour en acquitter le coût - Réalisation complète de l'objet à coût moindre

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a entièrement réalisé l'objet du règlement 326 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT que l'emprunt autorisé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire était de 1 371 455 \$;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 790 000 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 581 455 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 326 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 326 soit réduit de 1 371 455 \$ à 790 000 \$.



QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-323

Règlement 330 octroyant des subventions dans le cadre du Programme Rénovation-Québec de subventions à la rénovation des secteurs centraux, phase VI et pourvoyant à un emprunt de 240 000 \$ à cette fin - Réalisation complète de l'objet à coût moindre

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a entièrement réalisé l'objet du règlement 330 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 171 300 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 68 700 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 330 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 330 soit réduit de 240 000 \$ à 171 300 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-324

Règlement 344 décrétant l'acquisition et l'installation de jeux d'eau au parc Roch-Bourbonnais et la revitalisation du parc Conrad-Blain et pourvoyant à un emprunt de 525 000 \$ pour en acquitter le coût - Réalisation complète de l'objet à coût moindre

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a entièrement réalisé l'objet du règlement 344 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 397 100 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 127 900 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 344 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 344 soit réduit de 525 000 \$ à 397 100 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



2015-325

Règlement 349 octroyant des subventions dans le cadre du Programme Rénovation-Québec de subventions à la rénovation des secteurs centraux, phase VII et pourvoyant à un emprunt de 240 000 \$ à cette fin - Réalisation complète de l'objet à coût moindre

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a entièrement réalisé l'objet du règlement 349 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 161 000 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 79 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 349 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 349 soit réduit de 240 000 \$ à 161 000 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-326

Règlement 355 décrétant des travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Paul, Sainte-Marthe, des Érables et Dupuis et pourvoyant à un emprunt de 4 137 000 \$ pour en acquitter le coût - Réalisation complète de l'objet à coût moindre

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a entièrement réalisé l'objet du règlement 355 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 2 134 600 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 2 002 400 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 355 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 355 soit réduit de 4 137 000 \$ à 2 134 600 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



2015-327

Règlement 385 décrétant des travaux de remplacement de l'unité de déshydratation des boues de l'usine d'épuration et pourvoyant à un emprunt de 1 267 200 \$ pour en acquitter le coût - Réalisation complète de l'objet à coût moindre

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a entièrement réalisé l'objet du règlement 385 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 686 300 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 580 900 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 385 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement 385 soit réduit de 1 267 200 \$ à 686 300 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-328

Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Document : Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes au 8 septembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham ordonne de mettre en vente pour défaut de paiement de taxes les immeubles ci-dessous :

Matricule	Propriétaire(s)	Immeuble
4120-47-4850	Hormidas Gladu	Lot 4 389 777 - Montée des Écossais
4417-24-1511	Charles Potvin	Lot 4 353 580 - Île
4419-52-0020	Pierre Vivier	Lot 4 448 186 - Chemin Yamaska
4512-58-5472	Sophie Messier et Richard Daunais	928, rue des Caribous
4514-21-7304	Samuel Cousineau	1303, rue Jacques-Cartier Sud
4515-01-0577	Anne-Marie Nolet et Martin Renaud	270, rue Ozias-Leduc
4515-34-0801	Aménagement Normandie de Farnham	Lot 4 355 686 - Rue Jacques-Cartier Sud
4515-55-8910	Martine Beauregard et François Loïselle	166, rue Aikman
4515-79-7777	3383211 Canada inc.	349-353, rue de l'Hôtel-de-Ville
4515-87-8960	Fanny Marcil et Sébastien Bélanger	185, rue Saint-Louis
4515-88-5384	Napoléon Larivé	Lot 4 353 661 - Rue Saint-Louis
4516-59-3409	François Paquet	1060, rue des Rosiers



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Matricule	Propriétaire(s)	Immeuble
4516-91-3105	Diane Béliveau et Michel Soucisse	373-375, rue Principale Est
4612-73-9757	Domaine du Lac Farnham inc.	130, rue de Madrid
4612-73-9757-012	Rita Okeefe et André Despatie	80, rue de Barcelone
4614-98-5055	Les Constructions C.D.A.A. inc.	Lot 5 153 249 - Rue William
4614-98-5810	Les Constructions C.D.A.A. inc.	Lot 5 650 924 - Rue Racine
4615-19-1461	Dieudonné Beaudry	Lot 4 355 806 - Rue Principale Est
4615-28-3030	7980159 Canada inc.	286-288, rue Bérard
4615-29-1566	Jennyfa Thivierge-Tremblay	626, rue Principale Est
4615-39-8919	Normand Robert	780, rue Principale Est
4615-48-7673	Jed Clark	Lot 4 708 798 - Rue Principale Est
4615-49-0109	Normand Robert	790, rue Principale Est
4615-76-5708	Patrice Beauregard	Lot 4 354 649 - Rue Principale Est
4616-36-2387	Jocelyne Viens	626, rue Ménard
4714-08-0249	Les Constructions C.D.A.A. inc.	Lot 5 198 105 - Rue William
4715-74-7531	Encadrement B.L.R. inc.	151, rue Deschamps
4717-27-0428	Jean-Paul Pelletier	Lot 4 446 779 - Chemin des Coteaux
4717-28-5319	Karine Robert et Sylvain Charbonneau	1542, chemin des Coteaux
4718-33-4466	Marjolaine Crevier et Georges Potvin	50, chemin Gladu
4718-40-1675	Lynne Galipeau et Benoit Cardinal	1563, chemin des Coteaux
4817-61-1771	Fernand Paquette	Lot 4 446 799 - Chemin de la Rive-Sud
5211-67-8685-014	Philippe Kennes	160, rue des Mélèzes

QUE la greffière soit chargée d'aviser les propriétaires de ces immeubles de la date et du lieu de la vente.

QUE la trésorière ou le directeur général soient autorisés, afin de protéger la créance de la Ville, à enchérir pour et au nom de la Ville de Farnham, conformément à la loi et à acquérir, si nécessaire, les immeubles à être vendus lors de cette vente pour défaut de paiement de taxes.

2015-329

Amélioration du réseau routier - Demande de subvention

Document : Lettre du ministère des Transports datée du 7 août 2015.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham approuve les dépenses pour les travaux de pavage exécutés sur ses rues, pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville de Farnham et que le dossier de vérification a été constitué.



Ressources humaines

2015-330 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département B)

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 18 août 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Mark Fontaine à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département B) à compter du 28 septembre 2015 pour une période maximale de cent quatre-vingt jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

2015-331 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département B)

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 28 août 2015.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Zachary Blanchet à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département B) à compter du 14 septembre 2015 pour une période maximale de cent quatre-vingt jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

2015-332 Absence temporaire du directeur du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie est en arrêt de travail jusqu'au 5 octobre 2015;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham désigne, lors de l'absence de M. Patrick Morin, M. Ernest Bernhard à titre de responsable des interventions incendies en alarme générale, jusqu'au retour de M. Mario Nareau.

QUE M. Bernhard soit rémunéré selon le tarif indiqué dans l'entente d'entraide incendie conclue avec la Régie intermunicipale Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

Traitement des eaux

2015-333 Regroupement d'achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 20 août 2015.



CONSIDÉRANT que les articles 29.5, 29.8 et 573 de la *Loi sur les cités et villes* permettent la création de regroupements d'achats incluant des Municipalités et des organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire participer à un achat regroupé de produits chimiques servant au traitement de l'eau;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confie à la Ville de Cowansville le mandat de procéder en son nom, et avec les autres Municipalités et organismes intéressés, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats d'achat concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année débutant le 1^{er} janvier 2016.

QUE le mandataire pourra opter pour un contrat ferme d'une ou deux années et peut utiliser toutes les procédures permises par la *Loi sur les cités et villes* afin de satisfaire les besoins du regroupement.

QUE la Ville de Farnham s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau.

QUE M. Alain Baril, directeur du Service de traitement des eaux soit désigné à titre de représentant de la Ville de Farnham pour participer aux réunions du regroupement d'achat et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la Ville de Farnham.

Services techniques et développement

2015-334

Demande de dérogation mineure - 240, rue des Cerfs

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 20 juillet 2015.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal *L'Avenir & Des Rivières* le 29 juillet 2015;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M^{me} Danielle Lemieux, propriétaire de l'immeuble sis au 240, rue des Cerfs, visant à permettre une marge de recul de 11,89 m alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* indiquent une marge minimale de 12 m.



Loisirs, culture et tourisme

2015-335 Exploitation du pro-shop de l'aréna Madeleine-Auclair

Document : Projet de bail, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que les membres du conseil acceptent les termes du bail à intervenir avec M. Martin Labrosse relatif à l'exploitation du pro-shop de l'aréna Madeleine-Auclair.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2015-336 Utilisation du parc Israël-Larochelle

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme, non daté.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la tenue d'un concert du groupe Fuzion dans le parc Israël-Larochelle le 26 ou 27 septembre 2015.

QUE cet événement soit gratuit et ouvert à tous.

2015-337 Carrefour action municipale et famille - Renouvellement d'adhésion

Document : Facture du Carrefour action municipale et famille datée du 1^{er} septembre 2015.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham renouvelle son statut de membre du Carrefour action municipale et famille du 15 septembre 2015 au 14 septembre 2016, au coût de 166,14 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.

Ajouts

2015-338 Farnham Ale & Lager - 2^e anniversaire

Document : Note du directeur des Services techniques et développement datée du 2 septembre 2015.

CONSIDÉRANT les conditions imposées par la résolution 2013-362 quant à l'utilisation de leur terrasse extérieure;

CONSIDÉRANT le 2^e anniversaire de Farnham Ale & Lager en 2015;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande



ET RÉSOLU unanimement que Farnham Ale & Lager pourra utiliser leur terrasse extérieure jusqu'à 23 h le 3 octobre prochain, sans musique extérieure, dans le cadre d'un événement soulignant leur 2^e anniversaire.

Deuxième période de questions

Les vingt-huit personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Précisions sur les soldes résiduaire à annuler.
- Dossier de demande de subvention d'une école anglaise.
- Taux d'intérêt des emprunts.
- Nombre d'employés au garage municipal.
- Achat de terrain dans le parc industriel.
- Étude d'achat d'un nouveau camion-échelle (Remise d'un document par un citoyen).
- Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme.
- Vente de terrain en 2010, conflit d'intérêt de MM. Rico Laguë et Daniel Lamoureux.
- Sécurité du Centre de la nature.
- Travaux de remplacement du pont de la rue Jacques-Cartier.
- Procès de M. Denis Riel.
- Chats errants.
- Application du règlement de contrôle animal.
- Permis pour enseigne temporaire.
- Franchise de la police d'assurance responsabilité.
- Ponceau sur la rue Saint-Romuald.
- Artéfacts militaires.
- Ancienne cloche incendie.
- Travaux de branchement d'égout sur la rue Saint-Paul.

La séance est levée à 20 h.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Roger Noiseux
Maire suppléant